

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Mardi 30 Mai 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 79

Pouvoirs : 8

Membres votants : 87

Date de la convocation : 23/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi trente mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Sonia GUEDON, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU..

Etaient absents/excusés : Jean-Michel ADELIN, Christian BAISSE, Pierre BIBET, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Christian DESLANDE, Claude GEORGES, Jean-Louis GROULT, Jean-Bernard JUIN, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Claude SPOHR, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Valéry BEURIOT Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS, Marie-Christine JOIN-LAMBERT Donne procuration à Charles-Edouard DE BROGLIE, Christelle MONNIER Donne procuration à Jean-Louis MADELON, Colette RODRIGUE Donne procuration à Didier MALCAVA, Marie-Lyne VAGNER Donne procuration à Sébastien ROEHM, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.

Délibération n° 88/2023 : Avenant n°02 au marché public relatif aux services de transport public de voyageurs

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est devenue autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial depuis le 1er juillet 2021. En tant qu'AOM, elle reprend les services de transport public de voyageurs organisés jusque-là, par la commune de Bernay et qu'elle a décidé de développer.

Afin de répondre à ce besoin, un marché a été souscrit et attribué le 16 novembre 2022 à la société KEOLIS NORMANDIE sise à EVREUX (27031).

Un point d'arrêt supplémentaire a été ajouté par voie d'avenant sur la rue Militaire au niveau de la résidence Lyliane Carpentier pour favoriser la mobilité aux résidents les plus fragiles.

Il est utilement rappelé que l'incidence financière pour la création du point d'arrêt supplémentaire « *La Résidence Lyliane Carpentier* » est de **3 860 € HT** sur la durée totale du marché soit, une plus-value de 0.234 % sur l'équilibre économique du marché : offre de base + option.

En outre, il est nécessaire par voie d'avenant de détailler l'impact financier de l'adjonction du point supplémentaire par exercice et en distinguant l'offre de base de la tranche optionnelle qui ne sera affermie qu'à l'occasion de l'ouverture du futur centre aquatique étant entendu que la tranche optionnelle porte sur la création d'un nouveau point d'arrêt proche du futur centre aquatique.

En outre, il est également précisé que la facturation mensuelle correspondra au 1/12 du montant annuel, hors indexation prévue au marché.

Ainsi, les montant annuels du marché sont décomposés comme suit :

Pour l'offre de base :

initial		
Année	Montant HT	Montant total du marché HT
2023	319 143.00 €	1 580 444.00 €
2024-2025-2026-2027	315 325.25 €	

révisée (objet de l'avenant n°01)		
Année	Montant HT	Montant total du marché HT
2023	321 241.00 €	1 590 962.00 €
2024-2025-2026-2027	317 430.25 €	

Pour l'offre de base avec option :

initial		
Année	Montant HT	Montant total du marché HT
2023	332 856.00 €	1 649 194.00 €
2024-2025-2026-2027	329 084.50 €	

révisée (objet de l'avenant n°01)		
Année	Montant HT	Montant total du marché HT
2023	333 626.00 €	1 653 054.00 €
2024-2025-2026-2027	329 857.00 €	

INCIDENCE FINANCIÈRE (hors indexation) :

OFFRE DE BASE		
Année	Plus-value HT	
	annuelle	mensuelle
2023	2 098.00 €	174.83 €
2024-2025-2026-2027	2 105.00 € (chacune)	175.42 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-10, L.2124-1 et suivants, R.2124-2, R.2161-2 et R.2194-8 ;

Vu la délibération n° 186-2022 du 22 novembre 2022 portant passation du marché public relatif aux services de transport public de voyageurs ;

Vu la délibération n°246-2022 du 20 décembre 2022 portant adjonction de l'arrêt Lyliane Carpentier au marché public de services de transport public de voyageurs ;

Considérant la nécessité de détailler l'impact financier de l'adjonction du point supplémentaire par exercice et en distinguant l'offre de base de la tranche optionnelle

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** la souscription d'un avenant n°02 venant détailler l'impact financier de l'adjonction du point supplémentaire par exercice et en distinguant l'offre de base de la tranche optionnelle comme suit :

Pour l'offre de base :

initial		
Année	Montant HT	Montant total du marché HT
2023	319 143.00 €	1 580 444.00 €
2024-2025-2026-2027	315 325.25 €	

révisée (objet de l'avenant n°01)		
Année	Montant HT	Montant total du marché HT
2023	321 241.00 €	1 590 962.00 €
2024-2025-2026-2027	317 430.25 €	

Pour l'offre de base avec option :

initial		
Année	Montant HT	Montant total du marché HT
2023	332 856.00 €	1 649 194.00 €
2024-2025-2026-2027	329 084.50 €	

révisée (objet de l'avenant n°01)		
Année	Montant HT	Montant total du marché HT
2023	333 626.00 €	1 653 054.00 €
2024-2025-2026-2027	329 857.00 €	

OFFRE DE BASE		
Année	Plus-value HT	
	annuelle	mensuelle
2023	2 098.00 €	174.83 €
2024-2025-2026-2027	2 105.00 € (chacune)	175.42 €

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à cette décision ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées au budget principal.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230530-88_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Affichage : 06/06/2023